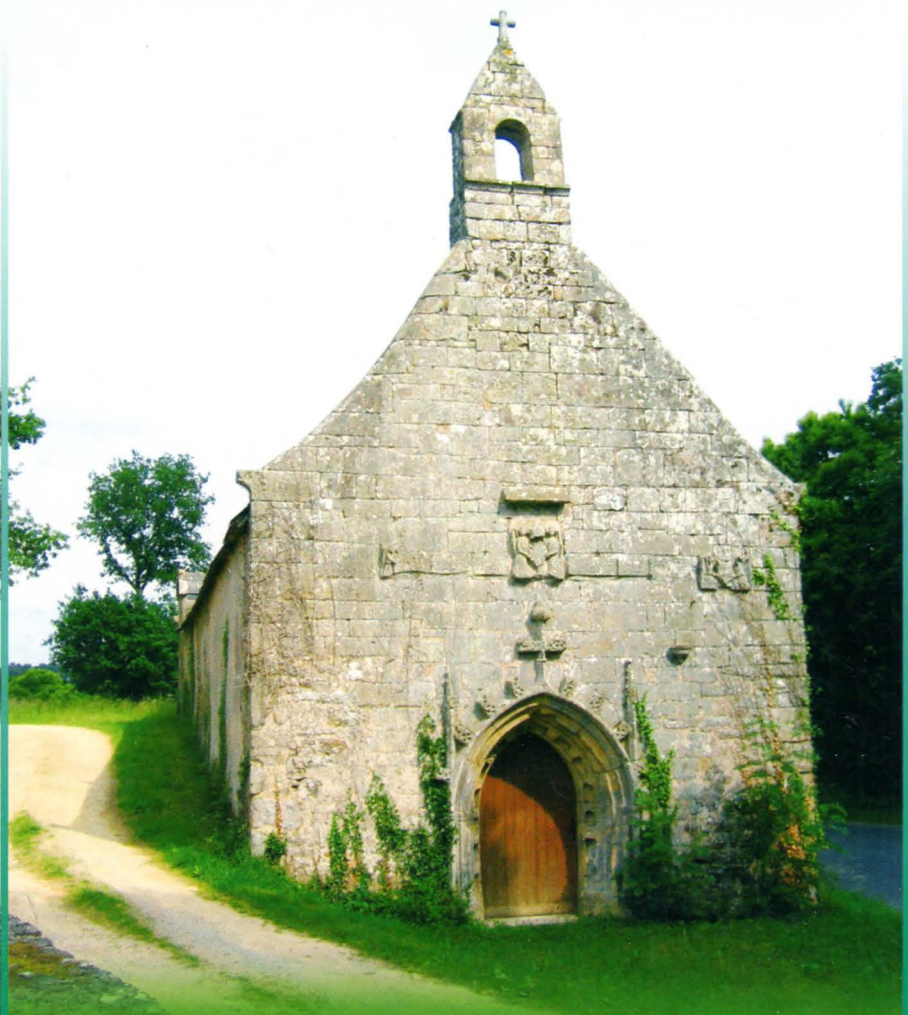


BREIZ SANTEL



Mouvement pour la protection des monuments religieux bretons

Printemps-Été 2010 - N° 218-219 - PRIX 2,50 €

Association fondée en 1952
et reconnue d'utilité publique

Fondateur Gérard Verdeau (1931-1975)

Présidence François Eeckman
Siège social
Maison des Associations
6, rue de la Tannerie - 56000 Vannes

Correspondance
Secrétariat général de Breiz Santel
B.P. 22 - 56260 Larmor-Plage

Bulletin d'information trimestriel
Directeur de la publication
François Eeckman

Commission paritaire n° 59441

Conception
Atelier d'Impression Lorientais
56600 Lanester



Ce qu'est Breiz Santel

Appuyé par sa revue, Breiz Santel, le mouvement pour la protection des monuments religieux bretons, a été fondé à Vannes le 16 avril 1952. Comme son nom l'indique, il veut concourir à la renaissance de tous les monuments religieux bretons, humbles croix de chemin, chapelles, fontaines, en les restaurant et en les animant. Il souhaite aussi pouvoir susciter de nouvelles initiatives dans un jaillissement religieux et artistique.

Bien des ruines, hélas, jonchent la terre bretonne malgré les réactions encore peu nombreuses mais combien encourageantes (comités de quartier, chantiers de jeunes). La plus grande partie de ce patrimoine peut et doit être sauvée dans un sursaut de bonne volonté. Le remède est à la portée de nos mains. Il suffit d'être tenaces. Tenaces avec nos cœurs, tenaces avec nos bras, tenaces avec nous-même ; ces monuments témoignent de l'existence et de la personnalité d'une communauté.

Certes, de nombreux efforts ont abouti. Mais des milliers de chapelles peuplent notre pays. Il n'y aura pleinement d'actions efficaces que si les Bretons retrouvent l'élan d'autrefois, l'ardeur edificatrice qui sema croix et clochers par la campagne, et l'infatigable ferveur qui menait nos pères sur les route du « Tro Breiz ». Tous, pour cela, nous pouvons faire quelque chose. Nous le devons. Notre association est un mouvement qui se veut jeune et vivant. Qui que vous soyez, apportez-lui votre soutien avec enthousiasme, pour la « beauté sacrée de la Bretagne ».

EN COUVERTURE :

Chapelle Saint-Jacques à Brec'h en Morbihan datant du milieu du XV^e siècle

BREIZ SANTEL AUJOURD'HUI

Mi-janvier dernier, bien des lecteurs ont cru voir annoncée la mort de Breiz Santel en lisant dans leur journal (Ouest-France du 15.1.2010) : "Breiz Santel vient de publier son dernier bulletin...", ce qui aurait dû s'écrire : "le récent bulletin de Breiz Santel..." .

Non, Breiz Santel n'est pas mort ! Breiz Santel a 58 ans. Pour un mouvement de bénévoles c'est un grand âge ! ce qui suppose bien des transformations dans la façon de travailler ; et, parmi les animateurs, de multiples départs, bien évidemment, mais aussi des arrivées.

C'est ainsi que Marie-Aimée Bernard, après vingt années de présidence active, a laissé la charge, la lourde charge, à François Eeckman, qui fait partie depuis longtemps du conseil d'administration et connaît bien les problèmes de restauration, ce qui lui a permis de conseiller souvent des associations locales qui ne savent pas comment attaquer le travail à faire pour leurs chapelles.

Et François Eeckman habite Pluvigner, tout comme Léo Goas, cet architecte-maçon-menuisier-ébéniste à qui nous devons tant de merveilleuses restaurations dont celle de la chapelle de Gornevec en Plumergat (à deux pas de Sainte-Anne d'Auray), mais aussi, plus récemment, de la chapelle Sainte-Anne à Trébrivan (Côtes d'Armor), ou encore de celle de Christ (lieudit) en Guimaëc (Finistère)... On pourrait en citer comme cela des dizaines et des dizaines !

Leur amitié les réunit fréquemment.

Vous voyez que Breiz Santel est entre de bonnes mains.



D'autre part, grâce au Père Guillevic, recteur de la basilique de Sainte-Anne, nous avons obtenu un local où garder nos archives (qu'a abritées chez elle Mme Bernard pendant tout le temps de sa présidence).

Pas des plus commodés et non pourvu d'éclairage naturel, certes, mais parfaitement sain - ce qui est capital pour une bonne conservation ! -, où des "militants" dévoués vont pouvoir rassembler et classer tout ce qui se rapporte à la période antérieure à la présidence de Marie-Aimée Bernard, et représente les trente-huit premières années d'une vie pleine de joies, mais aussi de difficultés pas toujours surmontées, d'échecs parfois ; car - il faut le redire - le travail de sauvetage de centaines de chapelles à travers toute la Bretagne était et reste immense.

On peut espérer qu'ainsi classées ces archives seront exploitées pour des travaux universitaires racontant cette belle histoire. Il y aura des trous dans le récit car bien des documents ont malheureusement disparu avec la mort de notre fondateur, Gérard Verdeau, qui, jusqu'au bout, a donné toute sa jeunesse au mouvement qu'il avait, en 1952, créé avec Mme Claude Dervenn.

Au sujet de ces archives perdues, peut-on suggérer à ceux d'entre vous qui ne tiennent pas à conserver ce qu'ils ont chez eux comme documents d'avant 1978, de nous les donner (par exemple à l'occasion de notre prochaine assemblée générale) ?

Une assemblée générale que nous avons dû, cette année, repousser à l'automne - ce sera le 11 septembre prochain à Bannalec (programme et bulletin d'inscription en dernières pages) - mais où nous espérons vous voir aussi nombreux et aussi enthousiastes qu'à nos habituelles rencontres printanières.

Nous vous dirons ce jour-là que, grâce à l'habileté d'un de nos amis, Claude Cadoret, qui allègera de manière appréciable le travail ingrat que fait dans l'ombre Mme Pautrec (celui de l'adressage et de l'expédition du bulletin), les modalités vont en être facilitées car il vient d'achever la mise sur informatique du fichier des adhérents/abonnés, ce qui permettra à la fois d'imprimer des étiquettes-adresses et d'assurer une mise à jour simple, rapide et sûre.

Ce bulletin qui est, si je puis dire, notre vitrine, et qui par conséquent mériterait peut être, grâce à vous, chers lecteurs, d'être plus largement diffusé. Si chacun de nos membres abonnés recrutait un autre abonné ! Le mouvement serait mieux connu. N'hésitez pas à le prêter (ni à le vendre après nous en avoir acheté des numéros).

Et, surtout, envoyez-nous articles et photos susceptibles d'intéresser non seulement nos amis mais aussi ceux qui n'en sont pas encore.

Marie-Madeleine Martinie



"DES EGLISES ET CHAPELLES : POUR QUI ? POUR QUOI ?"

(Vannes, 28 novembre 2009)

"AGIR POUR LES EGLISES ET LES CHAPELLES"

(Abbaye de Beauport, 22 janvier 2010)

Colloque du 28 novembre 2009 à Vannes.



Photo : service com. Diocèse de Vannes

Deux colloques se sont tenus fin 2009 - début 2010, et ont donné lieu à des échanges intéressants :

♦ Le premier, organisé par la "Pastorale des réalités du tourisme et du temps libre" en partenariat avec la Commission diocésaine d'Art sacré, a réuni quelque 150 participants à la Maison du diocèse, à Vannes, sous la présidence de Mgr Centène, évêque du diocèse.

♦ Le second, par la Fédération Nationale des Associations de Sauvegarde des Sites et Ensembles Monumentaux (F.N.A.S.S.E.M.), aujourd'hui dénommée "Fédération Patrimoine-Environnement", dans le superbe cadre de l'Abbaye de Beauport, a fait lui aussi salle comble.

Si les thèmes proposés étaient identiques, à savoir les églises et chapelles, il ressortait de leur intitulé respectif que, par-delà ce socle commun, les approches seraient différentes. En schématisant, on pourrait dire que le premier était plus orienté vers les finalités ("Pour qui ? Pour quoi ?"), tandis que le second ("Agir") devait faire une plus large place aux voies et moyens de l'action.

Aussi, plutôt qu'un compte-rendu fidèle, mais qui, pour cette raison même, serait nécessairement redondant sur plus d'un

point, est-ce un mélange de restitution et de commentaires qui est ici proposé, tant sur les éléments d'information recueillis que sur les réflexions et les échanges auxquels ils ont donné lieu.

L'information, tout d'abord :

Elle a majoritairement porté sur la question des rapports entre l'Eglise et les institutions temporelles après la récente redéfinition, donnée par le ministère de l'Intérieur (29 mai 2009), de la loi de séparation de 1905 ; et plus spécialement, pour le sujet qui nous occupe, sur :

- le rappel de ce que l'affectation d'un édifice au culte constitue une servitude perpétuelle (qui s'étend aux calvaires, fontaines etc., ainsi qu'aux presbytères quand ils servent effectivement, ou sont contigus à l'édifice affecté) ;
- le rappel, aussi, de ce que, l'affectataire étant responsable et maître de l'utilisation, c'est à lui - et non au propriétaire (qui, le plus souvent, est la commune) - qu'il revient d'accorder ou non son autorisation aux demandes ou propositions d'utilisation à des fins autres que cultuelles, et, au besoin, de s'opposer efficacement aux inévitables pressions qui peuvent s'exercer en ce sens.

Les réflexions et les échanges :

□ Au sujet de l'utilisation occasionnelle pour des manifestations plus ou moins profanes.

Par les temps qui courent, il n'était sans doute pas inutile de rappeler, en préambule, qu'églises et chapelles sont d'abord, et par nature, des lieux de culte.

Or il est indéniable que, pour une part croissante de la population, cette vocation n'est plus aujourd'hui perçue comme essentielle ; et ce jusqu'à être parfois occultée, voire contestée.

Aux yeux de ceux qui ne se sentent pas concernés par les aspects religieux se pose alors, très légitimement d'ailleurs, la question de la justification des frais, parfois importants, que les collectivités sont amenées à engager pour la conservation d'édifices dont elles sont propriétaires, tandis que ceux-ci, bien que demeurant juridiquement affectés au culte, n'y servent plus, de fait, que de loin en loin.

Or l'expérience démontre que, quels que soient les efforts financiers consentis, et même lorsqu'il est digne d'intérêt, un édifice non utilisé, ou trop manifestement sous-utilisé, est, à plus ou moins brève échéance, un édifice condamné ...

Cela conduit inéluctablement à s'interroger sur l'acceptabilité des utilisations proposées.

Elles sont de deux types :

- Viennent d'emblée tout naturellement à l'esprit celles qui présentent un rapport évident avec la vocation des lieux. Les bons exemples foisonnent : visites, concerts,

récitals, expositions, conférences ..., et il faut s'en réjouir.

- Parmi les autres - sont ici visées les manifestations au caractère profane plus marqué -, il en est qui s'avèrent cependant raisonnablement acceptables, et qu'il convient alors d'autoriser ; mais il en est aussi pour lesquelles la plus grande circonspection s'impose, à défaut de quoi toutes les dérives sont à craindre, y compris les plus extravagantes, comme l'a montré l'incroyable exhibition qui a eu lieu, l'été dernier, à l'occasion d'une exposition, dans une chapelle du Finistère¹, exhibition dont on ne saurait dire si elle avait été programmée - et si oui jusqu'où ? -, ou si elle a "seulement" dépassé les prévisions de l'association organisatrice ...

A noter qu'en l'occurrence la qualité de l'exposition en question aurait dû apparaître a priori comme suspecte puisque, selon Ouest-France (cf. l'article cité), l'organisateur avait prévu de recourir aux services d'une danseuse (!) pour la "mettre en valeur" ...

C'est donc dans ce domaine la prudence, le discernement et, en définitive, le bon sens qui doivent guider l'affectataire quant à la décision d'autoriser ou non telle ou telle manifestation. Mais ne nous leurrions pas : ses réticences et, a fortiori, sa résistance seront d'autant plus difficiles à justifier, donc d'autant plus critiquées, d'autant plus contestées, et, par voie de conséquence, sa position d'autant plus intenable que l'usage du lieu convoité se sera davantage éloigné de sa vocation première.

Colloque du 28 novembre 2009 à Vannes.



Dans ces conditions, faut-il se résigner à voir la situation évoluer vers l'irréversible ?

A cette question, beaucoup d'entre nous répondront spontanément par la négative.

En ce sens, le mouvement de restauration d'un grand nombre d'édifices plus ou moins ruinés - qui doit tant à Breiz Santel ! - a contribué pour beaucoup à la renaissance des pardons, lesquels constituent en soi la meilleure des réponses ; mais, vu la charge de travail qui pèse sur nos prêtres, de telles célébrations dans les chapelles, ce ne peut guère être plus qu'une fois l'an. C'est déjà très bien, mais, vu sous l'angle de l'usage des lieux, c'est encore trop peu.

Pourquoi ne pas imaginer, par exemple (cf. l'article "La communion des chapelles"), que des groupes de chrétiens attachés à "leur" chapelle s'y réunissent régulièrement, ou au moins de temps en temps, pour prier ?

□ Au sujet des aides (techniques et financières à la restauration des églises & chapelles

C'est l'un des autres sujets majeurs qui ont été abordés lors du colloque de l'abbaye de Beaufort.

- Aides techniques

Pour les édifices non protégés, il est possible (et souhaitable) de solliciter des avis et conseils auprès de l'Architecte des Bâtiments

de France territorialement compétent, des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement - "C.A.U.E". -, lorsqu'ils existent dans le département (ce qui est le cas dans les Côtes d'Armor, en Loire-Atlantique et en Morbihan), et, bien sûr, de recourir aux compétences des Architectes du Patrimoine libéraux.

- Aides financières

Parmi les organismes qui sont susceptibles d'apporter une aide dans ce domaine, on citera "La Sauvegarde de l'Art français" (aides directes) et la Fondation du Patrimoine (organisation de souscriptions publiques assorties d'un concours financier).

Ce sujet intéressant tout particulièrement les communes-propriétaires, mais aussi les associations locales, lesquelles, le plus souvent, font de leur mieux pour entretenir leurs chapelles, et se donnent beaucoup de mal pour réunir des fonds à cet effet, elles trouveront, plus loin, les coordonnées de ces organismes, ainsi que toutes précisions utiles quant à leurs domaines d'intervention respectifs.

François Eeckman

Colloque FNASSEM du 22 janvier 2010 à Beaufort



Photos : Cécile Le Goc - FNASSEM Bretagne

*Colloque FNASSEM
du 22 janvier 2010 à Beaufort*

¹ Sont reproduits à la suite du présent compte-rendu, l'article publié à ce sujet par Ouest-France (17 nov. 2009), ainsi que la mise au point faite ultérieurement (OF 28 nov. 2009) par Mgr Le Vert, évêque de Quimper et Léon.

Articles de presse :

❑ Finistère. Le déshabillage sur l'autel finit aux prud'hommes

(Ouest-France du 17 novembre 2009)



Les faits remontent à l'été dernier. À l'occasion du festival Arts à la Pointe, qui, depuis 2001, fait entrer l'art contemporain dans les chapelles de Douarnenez au Cap-Sizun (Finistère), l'association Cap accueil avait demandé à une danseuse de mettre en valeur une exposition, placée sur le thème No(s) frontière(s).

Son travail, d'une quarantaine de minutes sur l'espace et l'enfermement, a peut-être dépassé les limites ? : à l'issue de sa performance, la danseuse et son partenaire sont montés sur l'autel et se sont intégralement déshabillés.

Les organisateurs, qui ne voulaient pas d'une telle performance, ont refusé de s'acquitter des 300 € correspondant à la prestation. Les Prud'hommes leur ont donné tort : l'artiste a fait son travail. L'affaire sera de nouveau examinée par le conseil prud'homal, en décembre, car l'association n'a toujours pas dédommagé l'artiste de ses frais de déplacement, ni fourni les documents relatifs à son contrat.

❑ Art et chapelles : la règle du jeu

(Ouest France du 28 novembre 2009)

L'évêque de Quimper et Léon réagit à la prestation dénudée de deux comédiens dans une chapelle du Finistère.

L'été dernier, la prestation de deux comédiens dans la petite chapelle de Mahalon (Finistère) n'était pas passée inaperçue. Ils avaient fini en tenue d'Adam et Eve, debout sur l'autel (Ouest-France du 18 novembre).

Jean-Marie Le Vert, évêque de Quimper et Léon, vient, à son tour de réagir. Après un temps de réflexion pour, dit-il, ne pas céder "à l'indignation et à la passion".

"Les chrétiens ont le droit d'être respectés dans leur foi et leur sensibilité, comme n'importe quel autre citoyen ou croyant ! On n'ose imaginer l'ampleur qu'aurait prise un tel acte s'il avait été commis dans une mosquée ou dans une synagogue." souligne, tout d'abord, Mgr Le Vert.

Concrètement, pendant un an, l'association "Art à la Pointe", à l'origine de cet après-midi, ne pourra utiliser les chapelles du Cap Sizun pour d'autres manifestations et expositions. A charge pour elle de réfléchir, avec ses partenaires habituels, à une nouvelle organisation de ses rendez-vous culturels. "Toutes les précautions devront être prises pour que de telles profanations ou autres abus ne se reproduisent plus", prévient Mgr Le Vert.

Par ailleurs, une "célébration de réparation" aura lieu dans la chapelle.

De plus, l'évêque se réserve aussi le droit d'éventuelles poursuites judiciaires.

L a communion des chapelles

En créant "Breiz Santel", Gérard Verdeau entendait bien que ces chapelles, émouvantes, parfois en ruines, souvent délaissées ou pillées, puissent à nouveau accueillir les gens du quartier ou des alentours, des chrétiens, capables d'apprécier le patrimoine admirable que leur avait laissé leurs ancêtres ; des gens capables aussi de leur garder, à ces chapelles, le caractère qui leur est propre. Gérard, puis Éric Bonnet après lui, se seraient-ils battus pour fournir des surfaces d'expositions ou des salles de concert, où la prière serait devenue ... incongrue ?

L'idéal de Gérard Verdeau, fondateur, comment pourrions-nous, à Breiz Santel, ne pas le défendre ?

Voici une réflexion, un "rêve" que je propose à tous les amis de notre petit patrimoine religieux aujourd'hui ;

Porte de la chapelle Saint-Fiacre à Radénac (Morbihan).



□ Une question

"Le fils de l'Homme, quand il viendra, trouvera-t-il encore la foi sur la Terre ?"

Cette question de Jésus résonne gravement de nos jours : des pans entiers de la Bretagne se sont déchristianisés en moins de cinquante ans. Quelques cheveux blancs à l'église le dimanche, des enterrements, beaucoup d'enterrements, plus que de baptêmes. Nos églises, nos chapelles, conçues et bâties pour un peuple qui célébrait dans l'espérance chrétienne tous les événements de la vie, sont souvent désertées et closes.

"Le fils de l'Homme, quand il viendra, trouvera-t-il encore la foi sur la Terre ?"

Pour que l'espérance et la prière montent du sol de la Bretagne, il nous faut nous unir. Sans tarder.

□ Un constat

D'une part, de nombreuses chapelles et des églises de village restaurées au cours des quarante dernières années. Ouvertes seulement le jour du pardon, ou rarement...

D'autre part, des gens qui se retrouvent régulièrement pour prier : Équipes du Rosaire, groupe du Renouveau, Équipe Notre-Dame, chapelet, partage d'évangile, etc.

□ Une suggestion

Mettre en contact ces personnes et ces lieux, Relier.

□ Comment ?

Dans votre commune, vous connaissez une chapelle ?

Dans votre entourage, vous savez qu'il existe des personnes qui prient.

Faites le lien : contactez le comité de quartier ou l'association qui s'occupe de la chapelle.

Demandez à ce qu'elle soit ouverte, un dimanche après-midi, un soir, une ou deux fois par trimestre, pour que l'on y prie le chapelet, pour une vidéo sur un événement d'Église, pour un reportage, ou pour écouter un témoin...

Informez le Pasteur en charge de la paroisse que l'on se réunira à telle date dans tel lieu.

Fixez la prochaine rencontre (pour une fête locale ou un jour férié, le Mois de Marie, le Mois du Sacré-Cœur, ou tout autre date convenant aux personnes qui se retrouveront). Ainsi nos chapelles, si intelligemment construites, documents pour notre Histoire, et lieux d'où s'élèvent la prière et l'action de grâce, deviendront comme des étoiles dans la nuit.

C'est à nous qu'il revient de faire vivre **cette communion des chapelles**, qui sera un cadeau que nous ferons les uns aux autres, à travers ces simples visitations, faciles à organiser.

P.S. : j'entends une objection : "Il fait froid !"

Nous ne sommes pas obligés de choisir des jours de froidure pour aller réveiller les saints de nos chapelles : il y a aussi du beau temps en Bretagne !

D.L.†

Piéta en bois polychrome, église de Gourin (Morbihan)





uelles aides possibles pour les églises et chapelles ?

Assistance technique

☐ Conseils

- Les Services Départementaux de l'Architecture et du Patrimoine S.D.A.P. (Architectes des Bâtiments de France)

Les adresses et numéros de téléphone de ces services peuvent être obtenus par internet en effectuant la recherche sur SDAP immédiatement suivi du numéro du département sur lequel la recherche est faite.

- Les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement C.A.U.E.

- Côtes-d'Armor : 29 avenue des Promenades, St Brieuc. 0296 61 51 97

- Loire-Atlantique : 25 rue Paul Bellamy, Nantes 0240 35 45 10

- Morbihan : 5 rue Commandant Charcot, Vannes 0297 54 17 35

N.B. : il n'existe pas de C.A.U.E. en Finistère ni en Ile-&-Vilaine.

☐ Maîtrise d'œuvre :

- Les Architectes du Patrimoine
Les coordonnées des Architectes du Patrimoine de Bretagne peuvent être obtenus auprès des S.D.A.P.

Aides financières

☐ La Sauvegarde de l'Art Français

Association créée en 1925 par Edouard Mortier, duc de Trévis, et reconnue d'utilité publique cette même année, elle a pour but "de sauvegarder les richesses d'art de la France, de favoriser leur mise en valeur et de les protéger contre le délabrement, le démembrement ou la vente à l'étranger".

On lui doit, entre autres exemples le sauvetage de la petite cité et des remparts de Larressingle (Gers), de la Maison Philandrier à Châtillon sur Seine (Côte d'Or), de l'orangerie du Château de La Mothe-Saint-Héray (Deux-Sèvres), du prieuré et des ruines romanes de Saint-Cosme (Indre-et-Loire), du portail de l'église d'Alan (Gers), du gisant de Troilus de Mondragon (Finistère)....

Aliette de Rohan Chabot, marquise de Maillé, qui succéda au duc de Trévis en 1946, a, par testament, doté l'association d'importants moyens financiers, destinés, selon la volonté de la donatrice, à restaurer "de préférence des églises..., édifices antérieurs au XIX^e siècle, non classés mais de préférence inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques".



LA SAUVEGARDE DE L'ART FRANÇAIS

Premier mécène des églises et chapelles de France



Association reconnue d'utilité publique
par décret du 22 novembre 1925

La Sauvegarde de l'Art Français apporte son expertise et une participation financière pour les travaux les plus urgents.

Elle est aujourd'hui présidée par Olivier de Rohan Chabot, qui porte un intérêt tout particulier au patrimoine religieux breton, et a demandé à Breiz Santel, en raison de sa présence sur le terrain, de s'associer à la démarche menée par La Sauvegarde en signalant les églises et chapelles qui ont le

plus besoin d'aide (cf., dans la revue Breiz Santel été 2009, n° 215, p. 2, le compte rendu de l'assemblée générale 2009).

Sauvegarde de l'Art français :

22, rue de Douai, 75009 Paris

Tél. : 01 48 74 49 82

mél. : contact@sauvegardeartfrancais.fr

site : www.sauvegardeartfrancais.fr

☐ **La Fondation du Patrimoine**



La Fondation du Patrimoine a pour mission de sauvegarder et de mettre en valeur les très nombreux trésors méconnus et menacés, édifiés au cours des siècles par les artisans de nos villes et de nos villages (fontaines, lavoirs, chapelles, pigeonniers, moulins...).

En ce qui concerne, le patrimoine public et associatif, elle intervient en organisant des souscriptions (mécénat populaire) qui peuvent permettre de recueillir les sommes nécessaires à l'aboutissement des projets de restauration.

Elle reçoit les fonds, et reverse au maître d'ouvrage l'intégralité des sommes collectées (moins 3% de frais de gestion), majorée d'un abondement représentant un certain pourcentage des fonds recueillis dans le cadre de la souscription.

Fondation du Patrimoine Délégation de Bretagne

7 boulevard Solférino, B.P. 90714

35007 Rennes Cedex

Tél. : 02 99 30 62 30

mél. : info@fondation-patrimoine.com

site : www.fondation-patrimoine.com

❑ Les subventions publiques

Bien que l'argent public se fasse aujourd'hui plus rare, le département (Conseil Général), la région (Conseil Régional), ainsi que la Direction régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) peuvent, dans certains cas, apporter leur concours.

❑ Le mécénat d'entreprises

Il s'agit là d'une source de financement intéressante à laquelle on pense encore trop rarement mais qu'il ne faut pas hésiter à solliciter, certaines entreprises, réceptives à ce type d'appel, acceptant volontiers d'accorder un concours financier parfois substantiel.

A titre d'exemple, on peut citer la récente restauration de la chapelle de Christ en Guimaëc (cf. les bulletins Breiz Santel n° 206 et 216-217), dans le financement de laquelle sont intervenus conjointement :

- le département,
- la région,
- la D.R.A.C.,

A noter que l'accord de l'un de ces organismes quant à l'octroi d'une subvention entraîne souvent celui des autres.

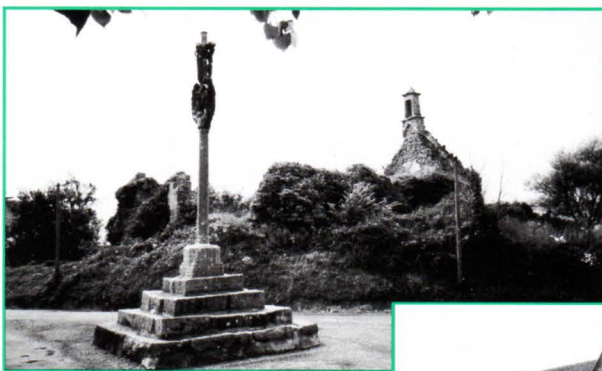
Il importe donc de se renseigner auprès des services du département, de la région ou de la D.R.A.C.

- la Sauvegarde de l'Art Français,
- la Fondation du Patrimoine,
- ainsi que deux organismes privés :
- la Fondation Goury-Laffont (qui n'existe plus depuis le 30 juin 2008),
- et la Fondation PHILDU ;

A noter enfin que :

- la commune a contribué en nature (en assurant le suivi administratif et en faisant l'avance de la T.V.A.),
- et Breiz Santel aussi, d'une certaine manière, en fournissant les coordonnées de l'architecte, Léo Goas, qui, de main de maître, a mené à bien ce chantier à la satisfaction de tous.

F.E.



*Ce qu'il restait
de la chapelle de Christ
à Guimaëc (Finistère)
avant sa restauration...*

...aujourd'hui ressuscitée.





propos de l'appel de détresse du 25 octobre 1977



Siège Social :
C.C.F. Nantes 15-34-88 11

Vannes, le 25 Octobre 1977

Chers Amis de BREIZ SANTEL,

Depuis que nous avons diffusé notre bulletin n° 101, plusieurs chantiers de chapelles ont été lancés et sont en bonne voie de réalisation (Malgouët - Thélis - Guer).

Nous avons adressé près de deux mille cinq cents bulletins à travers la Bretagne et ailleurs ... CONTINUERONS-NOUS ? En effet, deux cents personnes seulement ont répondu positivement à notre appel (ces deux cents abonnements ne couvrent pas les frais d'impression et d'envoi).

Aussi lançons-nous un nouvel appel à la fois très cordial et très pressant pour que nous rejoignons tous ceux qui ont à cœur de contribuer à la sauvegarde et à la renaissance des chapelles, calvaires et fontaines de Bretagne. Ni vous, ni nous, n'avons le droit de laisser à l'abandon, ou au pillage, un patrimoine unique.

BREIZ SANTEL doit renfort en force : il nous faut retrouver mille abonnés pour le 1er Décembre, afin de maintenir le service de notre revue qui, depuis vingt-cinq ans, a suscité tant de prises de conscience dans la population bretonne.

Parce que vous ne voulez pas voir disparaître nos plus humbles comme nos plus fiers monuments ; parce que nous aimons le passé pour l'avenir de ceux qui entendent trouver un patrimoine sinon intact du moins en bon état, rejoignez-nous, apportez-nous votre soutien, ABONNEZ-VOUS.

Merci !
Le Bureau de BREIZ SANTEL.

Nous reproduisons
ci-contre l'appel lancé
le... 23 octobre 1977
par le Bureau en
fonction à l'époque.
Breiz Santel comptait
alors vingt-cinq années
d'existence.

(fac-similé de l'appel
du 23 octobre 1977)

Tandis que notre association, à laquelle nous sommes tous attachés et qui, entre-temps, a beaucoup - et bien - travaillé, approche aujourd'hui de son soixantième anniversaire, cet appel pourrait être réitéré sans que l'on ait à y changer grand chose.

La situation actuelle serait-elle de nature à justifier le titre alarmiste du propos ?

Le prétendre serait peut être exagérer ; mais disons tout de même qu'elle est préoccupante, car la relève manque... et se fait attendre !

Alors, appel au secours ?

D'une certaine manière, oui ; mais, plus précisément : Appel "aux secours", au sens de "renfort" que les dictionnaires de la langue

française donnent de l'expression.

Renfort en hommes - et en femmes, s'entend !- : c'est essentiel ; chacun le perçoit aisément

Renfort en "matériel", ce nerf de la guerre, sans lequel toute volonté, si opiniâtre soit-elle, reste relativement impuissante. Aussi est-ce également ... capital, le but n'étant bien évidemment pas de faire de Breiz Santel une association riche, mais néanmoins de faire en sorte qu'elle dispose d'un volant suffisant pour pouvoir soutenir davantage d'initiatives de sauvegarde et de restauration, et ce d'une manière plus significative quant au montant des aides accordées.

Or nous sommes trop peu d'adhérents, et notre moyenne d'âge croît...

Nul besoin d'être prévisionniste pour imaginer ce que cela donnera dans quelques années si cette tendance devait perdurer, c'est-à-dire, en clair, si nous ne réussissons pas à étoffer nos rangs, non seulement en comblant les vides qu'y causent les disparitions, inévitables, mais aussi à RECRUTER !

LA RELEVÉ ?

Ne nous berçons pas d'illusions : elle ne viendra pas toute seule !

IL FAUT ALLER LA CHERCHER ; et, pour ce la, il faut **"FAIRE CONNAÎTRE BREIZ SANTEL"**, comme le dit si bien (dans ses conférences sur B.S., qui, chaque fois, suscitent des adhésions enthousiastes) et l'écrit inlassablement Marie-Madeleine Martinie.

En ces temps de vaches maigres, le répéter n'est pas se répéter, raison pour laquelle on ne

saurait mieux faire que de reproduire l'appel "aux secours" publié dans le bulletin du printemps 2005 (n° 198, pages 20-21).

Que chacun, là où il est, s'emploie - s'ingénie -, dès demain, à recruter un ou deux nouveaux adhérents. L'avenir du mouvement est à ce prix.

A ce prix, il se trouvera ainsi assuré pour longtemps encore, aussi longtemps que subsistera sa raison d'être : sauver de l'oubli, de la ruine, de la disparition des chapelles, des fontaines ou des calvaires, tout ce "petit" patrimoine religieux, grand à nos yeux, qui émaille si humblement mais si merveilleusement la terre bretonne.

F.E.

Faire connaître BREIZ SANTEL

« Depuis combien de temps fais-tu partie de Breiz Santel ? » m'a-t-on demandé hier. Je ne m'étais jamais posé la question, et ma réponse m'a un peu étonnée. « Depuis un demi-siècle ».

Certains de nos lecteurs répondraient de même n'est-ce pas ? Et d'autres, nombreux, diraient « vingt ans, trente ans... » C'est signe de fidélité de leur part, et aussi de stabilité dans les idées, dans les moyens d'action du mouvement. Mais il faut assurer la relève. C'est pour cela, amis lecteurs, que je viens poser des questions indiscrètes.

Faites-vous connaître Breiz Santel à vos amis, croyants et incroyants ? Leur prêtez-vous des numéros de la revue ? Leur entraînez-vous voir des chapelles menaçant ruine, et leur dites-vous alors, « Breiz Santel pourrait intervenir ici » ? Leur montrez-vous des chapelles rénovées ? des croix restaurées ? Leur dites-vous que, rénover des pierres, Breiz Santel a, tantôt directement, tantôt indirectement, renouvelé les relations humaines autour du monument ?

A ceux qu'intéresse surtout l'aspect religieux du mouvement, avez-vous dit que Breiz Santel, s'efforçant de ranimer les pardons a renforcé le lien avec l'Eglise de biens des chrétiens dévoués ?

Avez-vous ajouté que tout cela s'est fait avec amour, les bénévoles mettent inlassablement leur dévouement et leurs compétences au service de l'inséparable patrimoine de la Bretagne ?

Mais aussi que sans argent ils n'auraient pas pu faire grand-chose ? Et que cela reste vrai. Breiz Santel ne vit pas que d'argent, oh non ! mais Breiz Santel sans argent n'est plus qu'un vœu pieux !

Au sujet de l'argent, nous pouvons affirmer que Breiz Santel est une association sérieusement gérée, dont les « frais de gestion » sont minimes. L'argent des subventions, des dons, des legs, va aux chantiers, à ceux que nous ouvrons nous-mêmes, et à ceux que des associations ou des bénévoles isolés, ont fondés sans notre aide.

« Qui aurait fait autant avec si peu d'argent ? » Cette question mériterait d'être traitée dans une thèse d'université bretonne, à l'aide nos archives. Nous pouvons être fiers d'avoir participé à cela.

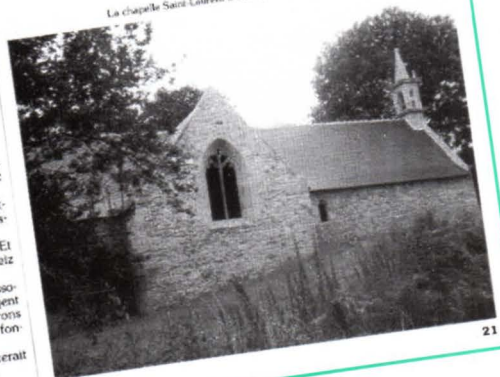
Mais le le redis, le mouvement maigrit, pour la simple raison que chaque année quelques vieux amis vont chanter ailleurs « La beauté de votre maison » dont ils avaient sur terre parlé au Seigneur.

Alors, vous qui êtes toujours là, recrutez de nouveaux amis, le moyen le plus simple, et qui est à portée de presque tous, est de recruter des abonnés au bulletin. Le résultat de cette arrivée de nouveaux adhérents sera double. D'une part, les cotisations-abonnements nous aideront à financer le bulletin - important tant car il est le lien entre nous, et aussi notre « vitrine » - Et d'autre part, nous serons grâce à cela mieux considérés par les décideurs de tout genre. En effet, un mouvement aux adhérents nombreux a du poids, car il est signe d'un courant d'opinion.

Cela n'est pas indifférent, en nos temps de débats sur la laïcité. Certains élus, intéressés pourtant par le patrimoine religieux, peuvent craindre d'y attacher publiquement de l'importance. Ils seront plus forts si nous sommes nombreux à dire « Le patrimoine religieux de la Bretagne est l'un de ses aspects culturels les plus importants. »

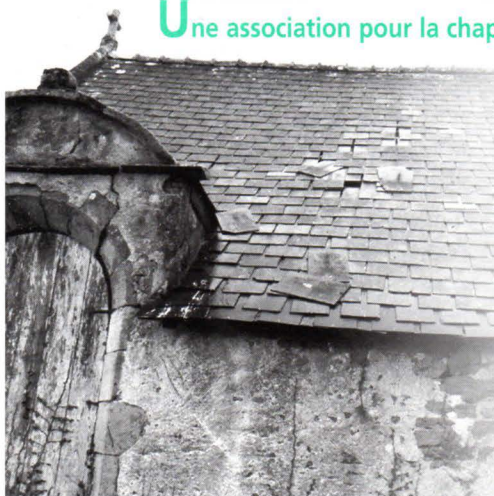
Marie-Madeleine MARTINIE.

La chapelle Saint-Laurent à Kervignac, en Moëbihan



Pages 20-21 du bulletin n° 198

Une association pour la chapelle Saint-Jacques, à Brec'h (Morbihan)



Cette chapelle intéressante (milieu XV^e), située à la sortie du bourg de Brec'h, dans un cadre verdoyant (voir la photo de couverture), se trouve dans un état préoccupant.

Une association s'est constituée en mars dernier en vue de sensibiliser la commune et les instances compétentes sur l'urgence des mesures à prendre pour sauver l'édifice (la couverture présente de multiples trous, qui constituent autant d'entrées d'eau, le mur sud présente un dévers inquiétant ...).

Contactés, nous sommes, bien sûr, aux côtés de cette association naissante pour l'encourager, et l'aider d'une manière ou d'une autre, le moment venu.

Exposition à l'abbaye Sainte-Anne de Kergonan en Plouharnel (Morbihan)

Sur le thème des croix, cette exposition-photos aura lieu en juillet-août.

Deux panneaux de Breiz Santel illustrant la restauration d'une chapelle (avant/après) y prendront place.

Merci au Père Abbé, au Frère Benoît (qui l'organise), ainsi qu'à toute la communauté, de contribuer, par là, à "faire (mieux) connaître Breiz Santel".



*Croix de Coat-Sal
à Mériadec (Morbihan)*

*Croix de
l'église de Brech
(Morbihan)*



*Croix de
Kerhoil à
Mériadec
(Morbihan)*

Publications

❑ "Sablières en Morbihan : Un monde étrange"

Édité par Les Cahiers de l'UMIVEM -
Patrimoine et Paysages, N° 65. - 124 pages.
Prix : 20 € (+ 5 € de port)

❑ "Des arbres de Jessé en Bretagne"

Édité par Les Cahiers de l'UMIVEM -
Patrimoine et Paysages, N° 67. - 96 pages.
Prix : 25 € (+ 5 € de port)

Ces deux ouvrages richement documentés et
abondamment illustrés sont en vente auprès
de "UMIVEM - Patrimoine & Paysage",
1, place Jules-Ferry - 56100 LORIENT
Tél. 02 97 76 16 22



Présidence honoraire

Souhaitant rendre hommage à l'action menée vingt années durant par Marie-Aimée Bernard à la tête de Breiz Santel, le conseil d'administration, lors de sa réunion du 13 mars dernier, l'a, par décision unanime, nommée présidente d'honneur du mouvement. Madame Bernard continuera de faire partie du conseil, ce dont nous nous réjouissons tous.

Une autre initiative pour "faire connaître Breiz Santel"

M. Gilles Néret-Minet, commissaire-priseur à Drouot et par ailleurs adhérent de Breiz Santel, nous a fait la surprise de reproduire, dans le catalogue de ses ventes du début de l'année, la page "Adhérez à Breiz Santel" qui figure dans tous nos bulletins. Qu'il en soit vivement remercié.

Assemblée générale 2010

Notez-en bien, sur vos tablettes, les date et lieu :

Elle se tiendra le samedi 11 septembre prochain à Bannalec (Finistère).

**Programme de la journée
et bulletin d'inscription à
retourner pour le 3 septembre
au plus tard,
inclus dans le présent numéro
de la revue.**

L'abbaye bénédictine Sainte-Anne de Kergonan

recherche, pour l'implanter sur le site, une croix ancienne (antérieure au XIX^e), de type croix de chemin, qui serait en déshérence... (parmi celles qu'ont bousculées les "travaux connexes" aux opérations de remembrement qui ont eu lieu un peu partout, il en est, sans doute, qui n'ont jamais retrouvé leur place, et

ne la retrouveront jamais.)

Si donc un de nos lecteurs connaît l'existence d'une croix délaissée qui réponde à ces critères, qu'il veuille bien prendre directement contact avec le Frère Benoît, à l'abbaye (tél. 02 97 52 30 75).

D'avance, merci beaucoup.



Deux bannières neuves à vendre :

Contactez M. Jean Maho à Saint-Adrien - 56150 Saint-Barthélémy (près de Baud).
Tél. : 02 97 27 10 50.

Is nous ont quittés

Parmi les amis qui nous ont quittés depuis la parution du dernier bulletin, citons M. André Le Bihan, de Concarneau, le 4 octobre dernier ; et, tout récemment, Mlle Henriette Montluc de La Rivière, fidèle depuis un demi-siècle, Me Gilles Rihouay, qui nous a souvent conseillés, et ce sculpteur artiste qu'était André Jouannic, dont les mains ont si bien travaillé pour nous que nous le dirons dans notre prochain bulletin.

A leurs proches nous adressons nos pensées émuës et toute notre sympathie.

Adhérez à Breiz Santel...

Vous êtes attaché au patrimoine religieux breton !
Breiz Santel, mouvement pour la protection des monuments religieux bretons, œuvre pour la sauvegarde des monuments en péril.
Apportez-nous votre soutien, faites connaître notre association auprès de vos amis pour qu'ils deviennent de nouveaux adhérents.
Vos dons nous permettront de faire de grandes choses et de concourir à la renaissance de monuments oubliés ou dont l'avenir est menacé.

coupon en
dernière page

Les nouvelles adhésions et le renouvellement des cotisations pour 2010

sont à adresser
au trésorier de Breiz Santel, B.P. 22, 56260 Larmor-Plage
C.C.P. 153685 H Nantes

Recopiez tous les renseignements ci-dessous permettant votre identification :

Breiz Santel, association reconnue d'utilité publique, est habilitée à recevoir des dons qui peuvent atteindre 20 % de votre base d'imposition. Vous recevrez un reçu fiscal qui vous permettra de déduire votre don de votre revenu imposable.

Vous pouvez aussi, par testament faire un leg à Breiz Santel (exonéré de droit de succession), avec possibilité de préciser la destination souhaitée (par exemple : "contribution à la restauration de telle chapelle" ou "pour la restauration du retable" ou "de la statuaire"... de telle ou telle chapelle).

Participez à la rédaction de notre bulletin !

Amis qui lisez ce bulletin,
nous souhaitons qu'il reflète davantage la vie du mouvement !
Racontez-nous comment l'on a, chez vous, sauvé ceci, nettoyé cela...
Ne dites pas "c'est trop mince", tout est intéressant.



***Cette année notre Assemblée Générale se tiendra
le samedi 11 septembre 2010 à Bannalec en Finistère***

Programme de la journée :

- 9 h 15 : - Départ du car de Lorient,
place Hyacinthe-Glotin
10 h : - Assemblée Générale,
salle municipale au centre Bourg,
route de Scaër (prendre à droite de l'église),
en présence de Monsieur le maire
de Bannalec.
- Vin d'honneur offert
par la municipalité
13 h : - Déjeuner sur place, préparé et servi
par le restaurant "Kilucru"

- vers 15 h : - Visite de la chapelle de Coat
au Pouldu, présenté par Madame
Moser et de celle de Trébalay par Madame Le
Naour, organisatrice de la journée.
19 h : - Retour à Lorient.

Prix du déjeuner : 20 €.

Prix du voyage et du déjeuner : 37 €.

**Inscription souhaitée
pour le 3 septembre au plus tard**

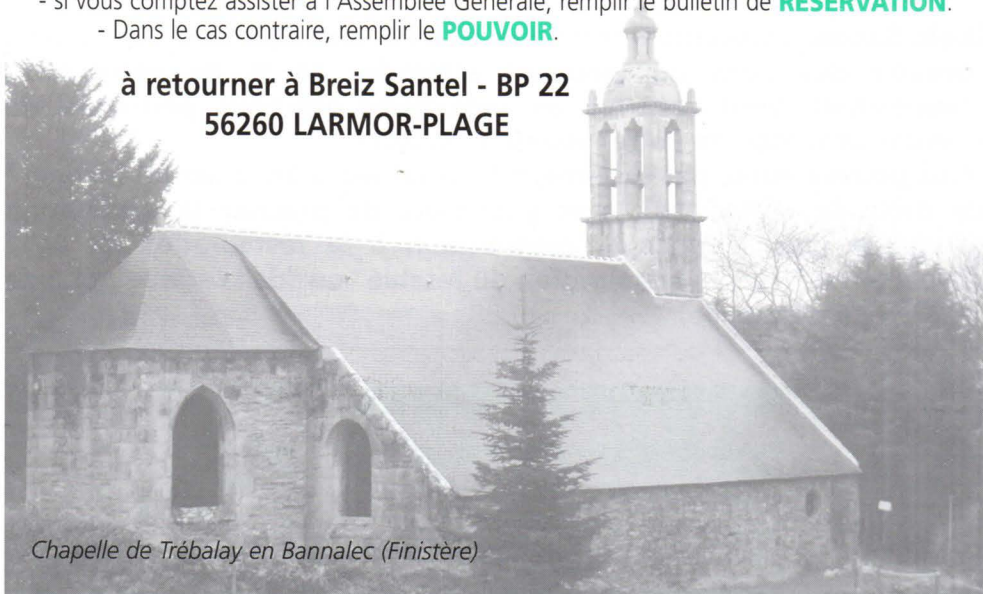
Assemblée Générale 2010 : Instructions

Bulletins de **RÉSERVATION** et de **POUVOIR** (ci-contre)

merci de bien vouloir :

- si vous comptez assister à l'Assemblée Générale, remplir le bulletin de **RÉSERVATION**.
- Dans le cas contraire, remplir le **POUVOIR**.

**à retourner à Breiz Santel - BP 22
56260 LARMOR-PLAGE**



Chapelle de Trébalay en Bannalec (Finistère)

BULLETIN D'ADHÉSION

Membre adhérent, à partir de 20 €.

Membre bienfaiteur et association, à partir de 30 €.

Nom et prénom _____ Profession _____

Adresse _____ Code postal _____

Ville _____ Tél. _____

adhère à l'association Breiz Santel pour l'année 2010

en qualité de _____

Ci-joint la somme de _____

par chèque à l'ordre de **Breiz Santel**.



POUVOIR

**Pour l'Assemblée Générale de Breiz Santel
le samedi 11 septembre 2010 à Bannalec (Finistère)**

Je soussigné _____

Adresse _____ Tél. _____

Membre de l'association, ne pouvant être présent à l'Assemblée Générale,

donne pouvoir à _____ afin de m'y faire représenter

Fait à _____ le _____

Signature



RÉSERVATION

à l'occasion de l'Assemblée Générale

M _____

Adresse _____

Montant de la journée* :

Déjeuner et voyage _____ personne(s) x 37 € =

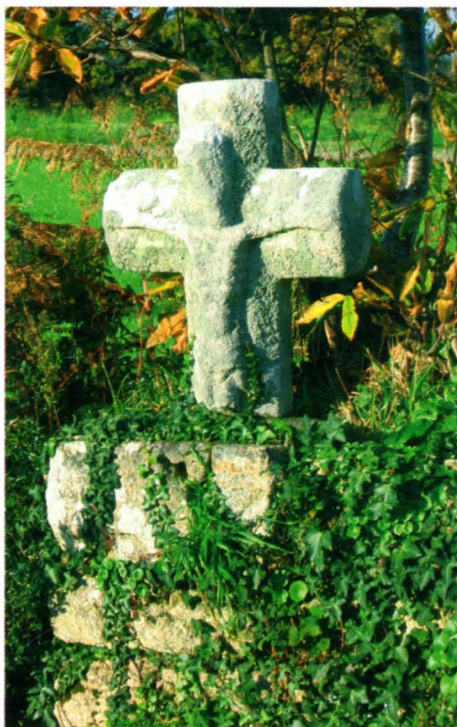
Déjeuner seul _____ personne(s) x 20 € =

* Cotisation Breiz Santel année 2010,

(uniquement si pas déjà réglée), à partir de 20 € = _____

TOTAL = _____

Ci-joint un chèque de la même somme



*Petite croix de Kerneur
à Pluvigner (Morbihan)*